

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2016, les points suivants ont été abordés :

Les orientations budgétaires de 2016 :

1/ La construction d'une nouvelle salle des fêtes

Une seconde proposition de vente a été faite concernant une partie des parcelles A 790 et A 1186 pour une superficie de 12 800 m² au lieu de 14 000 m² à hauteur de 3 € le mètre carré comme précédemment proposé.

L'assemblée des conseillers municipaux décide de refuser la proposition d'achat et abandonne le projet de construction de la future salle des fêtes sur ce site.

Le choix du terrain se porte sur des parcelles appartenant déjà à la commune et situées en zone constructible.

La prochaine réunion de la commission Création d'une salle des fêtes aura lieu le jeudi 4 février à 19 h 30. Afin d'optimiser le projet, l'équipe municipale effectuera des visites de salles des fêtes dans les communes environnantes.

2/ L'entretien des routes (à définir lors de la réunion de la commission des chemins le 30/01/2016).

3/ Le programme accessibilité de l'Eglise

En parallèle, des chiffrages vont être demandés pour la réfection du clocher.

Compte-rendu de la commission de pilotage des rythmes scolaires :

1) Bilan de l'organisation actuelle

Rappel du constat déjà formulé que l'organisation actuelle sur les rythmes scolaires ne correspond justement pas du tout au rythme des élèves de maternelle. En élémentaire, les 40 minutes actuelles ne permettent pas toujours de mener au mieux certains projets.

2) Réflexion sur une nouvelle proposition

Une nouvelle proposition a été élaborée par la commission, consistant à proposer aux élèves du premier cycle (PS, MS, GS) un rythme plus cohérent et non calqué sur les plus grands.

Concernant ce changement d'horaires, il serait possible, pour terminer en élémentaire les 3 jours à 15h35, d'augmenter le temps scolaire de 5 minutes le mercredi (vu avec les Transports de l'Ain).

Les plannings se décomposeraient comme ci-dessous :

TAP Maternelles (PS, MS, GS) tous les jours :

Horaires école : 9h00-12h00, 14h10-16h30 Mercredi : 9h00-11h40

| | PS | MS | GS |
|----------------------------------|-----------------|--|--|
| 13h20 (TAP 4 x 45 min) | Sieste | Sieste dans la salle jusqu'en janvier Puis activités calmes | Activités calmes, jeux de société, de langage... |
| lieu | Salle de sieste | Salle de motricité | Classe de PS |
| intervenant | Lucie | Patricia | Sylvie |
| 14h10 | ECOLE | ECOLE | ECOLE |
| 16h30 | | | |
| 18h00 | | GARDERIE | |

TAP : CP, CE, CM (4 groupes de 20 élèves environ) :

Horaires école :

Lundi: 9h00-12h00, 13h30-16h30

Mardi, jeudi : 9h00-12h00, 13h30-15h35

Vendredi : 9h00-12h00, 13h30-15h40

Mercredi : 9h00-11h40

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | | | |
|-------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|----------|-----|-----|
| 9h00 | ECOLE | ECOLE | ECOLE | ECOLE | ECOLE | | | |
| 11h40 | | | TAP | | | | | |
| 12h30 | | | TAP | | | GARDERIE | TAP | TAP |
| 13h30 | | | | | | | | |
| 15h35 | | | | | | | | |
| 16h30 | GARDERIE | | | | | | | |
| 18h00 | | | | | | | | |

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Valider le PEDT tel qu'il est présenté ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le PEDT ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer ce projet.

S'agissant de l'aspect financier, avec un intervenant en plus, le surcoût estimé est de 2600 euros, ce qui représenterait environ 30 euros par enfant.

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Une information est faite à l'assemblée sur le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat et qui est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

TRAVAUX :

Des devis ont été demandés pour des travaux de plomberie à l'école maternelle, le devis de l'entreprise BALLUFIER DESMARIS 223 route de Thoissy 01290 LAIZ a été retenu pour un montant de 5 048.02 € HT soit 6 057.62 € TTC. Elle sera chargée de modifier 4 WC dans les sanitaires de l'école maternelle, de modifier 2 WC dans les sanitaires de la cantine et de changer le chauffe-eau de la cantine. Les travaux devront être réalisés durant les vacances scolaires de février.

Divers travaux habituels ont été réalisés, les lagunes ont été nettoyées.

Le marquage au sol des « Cédez le passage » de la commune devra être réalisé très prochainement.

Une visite de vérification de la conformité de la salle des fêtes, la salle polyvalente et la mairie a été réalisée par un représentant du SDIS, en présence de la gendarmerie, du maître d'œuvre et des élus le mercredi 13 janvier 2016. Un avis favorable a été émis pour l'exploitation desdits bâtiments, il reste à être confirmé lors de la réunion de la sous-commission départementale prévue le mardi 2 février 2016 à 14 h 00 à Bourg en Bresse.

2 déclarations préalables ont reçu un avis favorable :

DP 00110216D0001 FRANCISCO Julia - Le Bourg - Modification de façade/ parcelle A666

DP 00110216D0002 CARTERON Jean-Paul - Le Bourg - Construction d'un abri de jardin/parcelle A 928

Cartographie des cours d'eau :

Suite à une instruction ministérielle, la démarche de cartographie des cours d'eau est à l'œuvre sur le département.

La carte est en consultation libre sur le site des services de l'Etat de l'Ain à l'adresse suivante
http://carto.geoide.application.developpementdurable.gouv.fr/100/cartographie_ce_ain.map

Le secteur de Chevroux a été choisi pour débiter l'expertise de ses cours d'eau. Il comportera un comité technique local pour identifier les cours d'eau "par défaut" (soit indéterminé) et ainsi les classer en "cours d'eau" ou "non cours d'eau".

A cette fin, l'équipe municipale pourra faire remonter ses observations au comité technique local par l'intermédiaire d'une fiche navette. La DDT et l'ONEMA expertiseront ensuite les écoulements suite à ces demandes.

Un conseiller fait le compte-rendu des réunions du Conseil Communautaire du 11 janvier 2016.

Le bulletin municipal est présenté à l'assemblée pour une ultime vérification. Il sera distribué dans les meilleurs délais.

Pour faire suite à l'arrêté ministériel reconnaissant le caractère de calamité agricole de la commune de Chevroux, un courrier de la mairie a été adressé à la DGFIP. Il fait part de l'accord de Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la procédure de réclamation collective en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

CHEVROUX, le 29 janvier 2016